

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 4 JUIN 2007

À une assemblée régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 4 juin 2007, à 19h30, à laquelle étaient présents MM. les conseillers, André Desrochers, Denis Prescott, , Sylvain Gagnon, Jean-Claude Charpentier et sous la présidence de Madame la Mairesse, Francine Bergeron.

Monsieur Guy Corriveau et monsieur Jacques Martial sont absents.

La secrétaire-trésorière est présente.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 4 JUIN 2007

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la Mairesse déclare l'assemblée ouverte après vérification du quorum.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

- 159-06-2007 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté après lecture faite.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

PROCÈS-VERBAL

- 160-06-2007 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la réunion régulière du 7 mai 2007 soit adopté tel que lu par les membres du conseil.

ADOPTION DES ÉTATS BUDGÉTÉS

ADOPTION DES ÉTATS BUDGÉTÉS

- 161-06-2007 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal acceptent l'état des résultats budgétés pour les mois de janvier à mai 2007.

ADMINISTRATION

ÉLECTION PARTIELLE AU POSTE DE CONSEILLER DISTRICT #1

Suite à l'élection partielle au poste de conseiller district #1, M Jean-Claude Charpentier fut élu lors de l'élection partielle du 20 mai 2007. Il fut assermenté au bureau de la Municipalité.

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DU CONSEILLER DISTRICT #1

La déclaration des intérêts pécuniaires de M. Jean-Claude Charpentier fut déposée à l'assemblée régulière du conseil municipal le 4 juin 2007.

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES AYANT FAIT UN DON DE PLUS DE 100\$

Chaque candidat à l'élection partielle du 20 mai 2007 a complété la liste des personnes ayant versé une ou plusieurs contributions dont le total dépasse 100\$ selon l'article 513.1 de la *Loi sur les Élections et les référendums dans les municipalités*. Mme Danielle Lambert dépose les documents à la table du conseil.

RESCINDER LA RÉOLUTION 128-05-2007 MODIFICATIONS DE SIGNATAIRES POUR TOUS LES EFFETS BANCAIRES

162-06-2007 **Attendu que** Mme Francine Bergeron fut élue par acclamation au poste de Maire de la Municipalité de Mandeville le 27 avril 2007;

Attendu que Mme Danielle Lambert est secrétaire-trésorière et directrice générale depuis le 7 mai 2007;

Attendu que M. Sylvain Gagnon demeure le maire- suppléant;

Attendu que Mme Carole Rocheleau est toujours à l'emploi de la Municipalité à titre de adjointe-administrative;

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 4 JUIN 2007

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-Claude Charpentier

Appuyé par André Desrochers

Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'aviser notre institution financière que la gestion du compte de la Municipalité de Mandeville devra comporter deux signatures soit Mme Francine Bergeron Mairesse ou M. Sylvain Gagnon Maire suppléant et Mme Danielle Lambert secrétaire- trésorière et directrice générale ou Mme Carole Rocheleau adjointe-administrative.

Les emprunts au Centre Financier aux Entreprises (CFE) devront comporter deux signatures soit Mme Francine Bergeron Mairesse ou M. Sylvain Gagnon Maire suppléant et Mme Danielle Lambert secrétaire-trésorière et directrice générale ou Mme Carole Rocheleau adjointe-administrative.

M. François Benjamin n'est plus autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Mandeville.

LETTRES DE FÉLICITATIONS ADRESSÉES À MME FRANCINE BERGERON

Des lettres de félicitations furent acheminées à Mme Francine Bergeron, Mairesse, elles provenaient de la COMBEQ, de la Municipalité de Saint-Didace, du Centre d'Entraide Mandeville Inc., de Chapdelaine & Associés Inc., Sûreté du Québec de la MRC de D'Autray, de la firme Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, de la firme Dunton Rainville, de la firme Urbanex et de la firme Teknika-HBA.

AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

- 163-06-2007 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville augmente le fonds de roulement de 80,000.00\$ pour le faire passer de 20,000.00\$ à 100,000.00\$. Le montant de 80,000.00\$ provient du surplus accumulé.

FACTURE DE BÉLANGER SAUVÉ

- 164-06-2007 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville paie la facture de 1782.18\$ taxes incluses à la firme Bélanger Sauvé.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE
VOIRIE ET TRANSPORT**

SOUSSION – ASPHALTE

165-06-2007 **Attendu que** la Municipalité de Mandeville a invité trois(3) compagnies à soumissionner sur le cahier des charges;

Attendu que les soumissions ont été ouvertes lundi le 28 mai 2007 à 10h05h ;

Attendu que les résultats sont :

-Excavation Normand Majeau Inc. au montant de 69871.86\$ taxes incluses

-Sintra Inc. au montant de 70649.00\$ taxes incluses

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-Claude Charpentier

Appuyé par M. Sylvain Gagnon

Et résolu à l'unanimité des conseillers

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 4 JUIN 2007

Que la soumission de Excavation Normand Majeau Inc. est conforme au cahier des charges. Donc la Municipalité de Mandeville accepte la soumission de Excavation Normand Majeau Inc. au montant de 69871.86\$ taxes incluses. Le soumissionnaire choisi devra exécuter tous les travaux conformément au cahier des charges qui fait partie intégrante de la présente résolution. Le paiement des travaux d'asphaltage sera effectué à même le surplus accumulé.

REQUÊTE EN DEMANDE DE REHAUSSEMENT DE LA RUE ALBATROS

- 166-06-2007 Requête en demande de rehaussement de la rue Albatros dans la section comprise entre les numéros civiques 24 et 25. Ce printemps, à partir de 20 avril jusqu'à la mi-mai, la section de la rue Albatros où nous habitons a été à nouveau inondée au point de ne plus être praticable. Cette situation se répète d'année en année. Lorsque cette période approche, nous vivons une grande insécurité. Nous tenons à souligner que le rechargement de la rue effectuée, il y a quelques années a été bénéfique un temps cependant la situation s'est à nouveau détériorée. Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers de faire les travaux de rehaussement à l'automne 2007 pour cette section de chemin.

DEMANDE DE MME COLETTE BEAUSOLEIL

Mme Colette Beausoleil demande d'asphalter par étape le chemin de la Zec étant donné la circulation automobile toujours grandissante.

DEMANDE DE M. JEAN LEMAY DU CHEMIN LAC MCGREY

- 167-06-2007 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville avise Ti-Bonhomme Excavation Inc. de faire passer la niveleuse une (1) fois par année sur le Chemin verbal du Lac McGrey. Par contre, la Municipalité va étudier la demande de M. Lemay afin d'installer un ponceau adapté au besoin du chemin et une demi-lune à installer sur une base de béton de 5 pieds de haut et de 10 pieds de large.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

M. Pierre Roy, attaché politique du bureau du comté de Berthier nous informe que les budgets alloués ne sont pas encore connus puisque le budget du gouvernement n'a pas été adopté en raison de l'élection du 26 mars dernier. Soyez assurés que M. Benjamin se fera un plaisir de renouveler son appui financier si les crédits nécessaires pour ce faire lui sont alloués. Le dossier demeure ouvert.

ESTIMÉ DE TI-BONHOMME EXCAVATION POUR CERTAINS TRAVAUX

168-06-2007 **Attendu que** la Municipalité de Mandeville doit faire certains travaux de voirie;
Attendu que la Municipalité de Mandeville ne possède pas tous les équipements nécessaires pour effectuer lesdits travaux;

Par conséquent,

Il est proposé par M. Denis Prescott

Appuyé par M. André Desrochers

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Municipalité de Mandeville accorde les contrats suivants à Ti-Bonhomme Excavation selon les estimés établis par celui-ci. En voici le détail :

- Travaux à effectuer près du 641 Chemin du Lac Hénault Nord 3731.86\$ taxes inc.
- Travaux au Lac Ste-Rose près des boîtes aux lettres 931.54\$ taxes inc.
- Travaux entre le 499 et 507 rue Desjardins 16605.36\$ taxes inc.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 4 JUIN 2007

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Le pont P-01103 Chemin du Parc Mastigouche et de la Rivière Mastigouche a fait l'objet d'une évaluation théorique de capacité conformément à la procédure en vigueur au ministère des Transports. Selon les résultats de cette évaluation, ce pont peut supporter la circulation des charges régies par la réglementation routière.

Cependant, considérant l'état des culées et des solives de cette structure, nous vous recommandons de conserver l'affichage en place limitant la circulation aux charges légales.

DEMANDE DE MME JACQUELINE ROBERGE ET M. JEAN-GUY ROBERGE

Dû à l'achalandage de camions sur le 3^e rang Peterborough de transport de gravier et tous les autres camions durant l'été qui circuleront pour la construction, nous demandons que les freins « Jacob » soient interdits avec une annonce sur le bord de la route. Un panneau sera installé « Merci de ne pas utiliser les freins Jacob ».

SOUSSION DE PRODUITS DE BÉTON CASAUBON

- 169-06-2007 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville achète quatre (4) puisards, quatre(4) grilles et douze (12) butées pour un montant de 3243.47\$ taxes et transport inclus.

SOUSSION QUINCAILLERIE PIETTE

- 170-06-200 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville achète sept (7) ponceaux et deux (2) calvettes pour le Chemin du Lac Mandeville et la rue Marcel pour un montant de 6614.80\$ taxes incluses.

DEMANDE AU MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE

- 171-06-2007 **Attendu que** la Municipalité a entrepris des démarches pour effectuer des travaux de réfection sur le chemin du Lac Sainte-Rose;
- Attendu que** le chemin du Lac Ste-Rose a un statut particulier et qu'une partie de celui-ci est sous la responsabilité du ministre des ressources naturelles et de la faune;

Attendu que pour aller de l'avant avec les travaux de réfection, la Municipalité doit au préalable obtenir l'autorisation du ministre des ressources naturelles et de la faune, en conformité avec l'article 32.1 de la *Loi sur les forêts*;

Pour ces motifs,

Il est proposé par M. André Desrochers

Appuyé par M. Jean-Claude Charpentier

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le préambule fait partie de la présente entente pour valoir à toutes fins que de droit;

Que la Municipalité de Mandeville mandate le cabinet Bélanger Sauvé afin de préparer et présenter la demande au ministre des ressources naturelles et de la faune dans le but d'obtenir l'autorisation de faire des travaux de réfection et d'asphalte du chemin du Lac Sainte-Rose;

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 4 JUIN 2007

AQUEDUC ET HYGIÈNE DU MILIEU

SERVITUDE POUR UN DROIT DE PASSAGE

- 172-06-2007 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville puisse obtenir une servitude notariée afin d'avoir un droit de passage et d'entretien du réseau d'aqueduc de la Municipalité de Mandeville sur la propriété de M. Claude Roy au 15 rue Provost et sur la propriété de M. Gaétan St-Martin et David St- Martin au 15 rue Parent. Un acte notarié sera enregistré chez les notaires Coutu Comtois de St-Gabriel et Mme Francine Bergeron, Mairesse, et Mme Danielle Lambert, secrétaire-trésorière et directrice générale, sont autorisées à signer tous les documents relatifs à cette servitude.

ACHAT DE PIÈCES POUR RÉSEAU D'AQUEDUC

- 173-06-2007 Deux (2) soumissions furent demandées. La compagnie Huot a soumissionné pour un montant de 9275.82\$ taxes incluses et la compagnie Wolseley a soumissionné pour un montant de 8597.34 taxes incluses. Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers d'acheter les pièces d'aqueduc auprès de Wolseley pour un montant de 8597.34 taxes incluses. Les pièces d'aqueduc achetées serviront à faire les travaux d'aqueduc prévus à l'été 2007.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS – ECHANTILLONNAGE DU PLOMB

Au début de juin 2006, vous avez reçu une lettre pour vous sensibiliser à la problématique du plomb dans l'eau potable et à vos obligations en regard du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP). Le bilan de la campagne d'échantillonnage de l'été 2006 démontre qu'aucun laboratoire ne nous a transmis de résultats d'analyse du plomb autres que ceux du contrôle annuel obligatoire des substances inorganiques. Compte tenu de cette situation, nous vous invitons à nouveau à prévoir dans votre planification estivale 2007, le prélèvement d'échantillons supplémentaires au robinet de quelques-unes de ces résidences isolées. L'information a été transmise à M. Robert Pépin, directeur des Travaux publics.

URBANISME ET MISE EN VALEUR

MODIFICATION À LA RÉOLUTION # 153-05-2007 – SERVICOM

- 174-06-2007 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers d'apporter une modification à la résolution # 153-05-2007. Le paiement de la facture de Servicom (24 638.45\$ taxes incluses) doit être payé par le surplus accumulé.

RENOUVELLEMENT AU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LANAUDIÈRE

- 175-06-2007 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler notre carte de membre auprès du Conseil régional de l'Environnement de Lanaudière au montant de 60.00\$.

LES AMIS DE L'ENVIRONNEMENT DE BRANDON

Les Amis de L'Environnement de Brandon vous remercie de votre contribution financière pour la tenue de la conférence « Oxygène à nos cours d'eau » samedi le 14 avril 2007 à St-Gabriel-de-Brandon.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 4 JUIN 2007

LOISIRS ET CULTURE

PARTICIPATION FINANCIÈRE DEMANDÉE PAR LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE LANAUDIÈRE

La Société Alzheimer de Lanaudière sollicite une participation financière pour soutenir l'organisme dans le but de venir en aide aux familles de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE

176-06-2007 **Attendu que** la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Municipalité de Mandeville et de la qualité de vie de ses citoyens;

Attendu que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

Attendu que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

Attendu que la municipalité de Mandeville manifeste déjà, par son adhésion au Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

Attendu que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts et aux lieux culturels;

Attendu qu'une vaste campagne d'abonnement à la bibliothèque municipale se tiendra pendant tout le mois de septembre;

Attendu que ces événements se fondent sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-Claude Charpentier

Appuyé par M. André Desrochers

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Municipalité de Mandeville, à l'instar du Gouvernement du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture et à la place privilégiée qu'y occupe sa bibliothèque.

FONDATION SIR-WILFRID-LAURIER

La fondation Sir-Wilfrid-Laurier invite la Municipalité à acheter des billets au coût de 150.00\$/billet pour la Soirée des homards dans le but de ramasser des fonds pour faire l'acquisition de matériel électronique didactique pour les écoles publiques.

FÊTE NATIONALE

177-06-2007 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville autorise monsieur le conseiller Jacques Martial à organiser la Fête nationale des québécoises et québécois le 24 juin 2007 au terrain du Parc La Baie et qu'il soit autorisé à signer tous les documents relatifs à la fête nationale. Un montant de 6500.00\$ est alloué pour l'organisation de cette fête.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 4 JUIN 2007

DEMANDE FINANCIÈRE DE MANDEVILLE EN FÊTE

178-06-2007 **Attendu que** Mandeville en Fête doit envoyer le programme par la poste à Mandeville et aux municipalités environnantes;

Attendu que Mandeville en Fête demande la possibilité de faire des photocopies en ne fournissant que le papier;

Attendu que Mandeville en Fête demande l'aide des employés de la Municipalité pour monter et démonter les panneaux de l'exposition;

Attendu que Mandeville en Fête a besoin du micro de la Salle;

Attendu que Mandeville en Fête utilise la Salle municipale pendant deux (2) fins de semaine;

Attendu qu'il y a des modifications à apporter sur les pancartes chez Enseignes Multi-Graph;

Attendu que la publicité dans le Journal L'Action coûte environ 500.00\$;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-Claude Charpentier

Appuyé par M. André Desrochers

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Municipalité de Mandeville envoie le programme par la poste à Mandeville et aux municipalités environnantes, effectue les photocopies du comité si celui-ci fournit le papier, autorise les employés municipaux à monter et à démonter les panneaux de l'exposition, prête le micro de la Salle, autorise le Comité à utiliser gratuitement la Salle municipale pendant deux (2) fins de semaine, paie pour les modifications aux pancartes et pour la publicité dans le journal. En plus, la Municipalité accorde une subvention de 3000.00\$ à l'organisme afin de les aider.

DEMANDE DE LA ZEC DES NYMPHES

La Zec des Nymphes s'informe des possibilités d'obtenir une subvention. La Municipalité demande un bilan financier pour être en mesure de répondre à la demande.

DEMANDES DE SUBVENTIONS DES ORGANISMES RECUES POUR 2007

179-06-2007 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville accorde pour l'année 2007 à l'Association Chasse et Pêche un montant de 1250.00\$ et un montant de 300.00\$ pour leur Tournoi de pêche annuel, au Club de l'Âge d'Or un montant de 200.00\$ plus un certains nombres de cadeaux pour leur 35er

anniversaire de fondation et au Centre d'entraide Mandeville Inc. un montant de 500.00\$ pour l'achat de dindes pour la Guignolée 2007 et la réservation gratuite de la Salle municipale pour les paniers de Noël les 16 et 17 décembre 2007.

PATINOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

180-06-2007 **Attendu que** la patinoire de la Municipalité, située en arrière de la Salle municipale, a besoin d'être rénovée au complet;

Attendu que la patinoire de la Municipalité répond aux besoins de la population;

Attendu que la patinoire est utilisée durant l'été par le Club de Pétanque « Les Béliers » pour leur saison régulière et leurs tournois;

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 4 JUIN 2007

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-Claude Charpentier

Appuyé par M. Sylvain Gagnon

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité de Mandeville demande des soumissions auprès des compagnies suivantes soit : Agora et Permafib pour refaire la patinoire avec des bandes en fibre de verre et les portes nécessaires en fibre de verre.

CONTRAT POUR FAIRE EFFECTUER LE MÉNAGE DE LA SALLE MUNICIPALE

181-06-2007 **Attendu que** Mme Lyne Morin travaillera à compter du 4 juin 2007 à titre de secrétaire à l'Hôtel de ville;

Attendu que Mme Lyne Morin effectuait le ménage de la Salle municipale lorsque cette dernière était aux travaux publics;

Attendu qu'il est plus avantageux pour la Municipalité de donner le ménage de la Salle municipale à contrat;

En conséquence,

Il est proposé par M. Denis Prescott

Appuyé par M. Sylvain Gagnon

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Municipalité de Mandeville donne à contrat le ménage de la Salle municipale à Mme Colombe Beausoleil pour un montant forfaitaire de 5000.00\$ plus taxes par année.

RESCINDER LA RÉOLUTION 154-05-2007 – DEMANDE DU COMITÉ DES CITOYENS DU LAC MANDEVILLE

182-06-2007 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyé par M. André Desrochers et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville rescinde la résolution 154-05-2007. Donc la Municipalité de Mandeville autorise le Comité des citoyens du Lac Mandeville à utiliser gratuitement la Salle municipale pour leur assemblée générale annuelle qui se tiendra samedi le 7 juillet 2007 de 10h00 à 12h00.

MRC DE D'AUTRAY – RÈGLEMENT 47-25

Réception du règlement 47-25 intitulé « Règlement du schéma d'aménagement de la Municipalité régionale de comté de D'Autray » adoptée le 9 mai 2007.

DESIGNER M. JEAN-CLAUDE CHARPENTIER POUR SIÉGER AU SEIN DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE BRANDON

- 183-06-2007 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville désigne M. Jean-Claude Charpentier pour siéger et représenter la Municipalité de Mandeville au sein du Centre sportif et culturel de Brandon.

DEMANDE DE MME AUDREY RICARD

- 184-06-2007 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Sylvain Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville autorise Mme Audrey Ricard d'utiliser le terrain de balle durant la fin de semaine du 29 juin au 1^{er} juillet 2007 pour la tenue d'un tournoi de balle donnée. La tenue de ce tournoi a pour but d'amasser des fonds pour leur équipe de « deck hockey ». Puisque leur équipe participera aux prochains championnats Canadiens qui se tiendront à St-John au Nouveau-Brunswick en août prochain. Le coût d'un tel événement est d'environ 7000.00\$.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 4 JUIN 2007

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DU LAC STE-ROSE

Suite à une rencontre avec Teknika-HBA, l'Association a appris que leur lac avait une santé précaire. C'est pour cette raison que nous suivons le dossier des fosses septiques d'un œil attentif et voulons savoir où en est M. Jean Hade avec son inspection. Nous voulons nous assurer que le règlementation Q2, r.8 sera appliqué. L'Association sollicite la Municipalité pour obtenir une aide financière afin d'acheter les arbustes pour freiner l'érosion des berges et oxygéner notre lac. Mme Danielle Lambert a informé l'Association de la démarche à faire afin de se procurer gratuitement les arbustes auprès de la pépinière de Berthier. M. Hade fera le suivi des fosses septiques.

DEMANDE DU COMITÉ DES CITOYENS DU LAC MANDEVILLE

Mme Gisèle Côté, secrétaire-du Comité des citoyens du Lac Mandeville, demande la possibilité d'insérer un « encart » (feuille volante à intégrer à un document) dans le prochain numéro du Babillard. Les informations données aux citoyens de Mandeville concerneraient l'environnement soit : l'aménagement des bandes riveraines, les fosses septiques, l'utilisation des bateaux moteurs sur nos lacs etc. Bien entendu vous aurez droit de regard sur les informations écrites dans ces textes. Ils peuvent envoyer par courriel leur épreuve afin de le vérifier et la Municipalité réservera un espace dans le Babillard.

DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU PARC ROCO

185-06-2007 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville autorise la tenue d'une épluchette de blé d'inde organiser par l'Association des propriétaires du Parc Roco. Les activités se termineront au plus tard à 1h00 le matin. Une copie de cette résolution sera acheminée à la Sûreté du Québec.

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU DOMAINE DE LA GRANDE VALLÉE – MASTIGOUCHE SUD

Lettre de remerciement pour leur avoir permis d'utiliser le chalet du Lac Hénault le 6 mai 2007 afin d'y tenir notre assemblée générale annuelle. Les propriétaires-membres de l'association se sont rendus en grand nombre et ont grandement apprécié cet emplacement qui est situé près du domaine. Ils remercient les conseillers Desrochers et Martial qui ont accepté de se déplacer un dimanche matin afin de répondre aux questions des contribuables.

MUNICIPALITÉ DE ST-GABRIEL- DE- BRANDON – OFFRE DE SERVICE
DE TEKNIKA HBA VISANT LA CONSERVATION DU LAC MASKINONGÉ

Réception d'une lettre de la Municipalité de St-Gabriel-de-Brandon confirmant l'acceptation de l'offre de la firme Teknika HBA visant à élaborer un plan d'actions détaillé des interventions à réaliser afin de restaurer les rives du lac Maskinongé. Le tout conditionnel à la participation des municipalités de Ville St-Gabriel et de Mandeville.

FACTURE DE BÉLANGER SAUVÉ

186-06-2007 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville paie la facture d'un montant de 1326.95\$ taxes incluses à Bélanger Sauvé.

FIERTÉ PASSION ST-GABRIEL

Invitation à la conférence de presse mardi le 19 juin 2007 à l'hôtel de ville St-Gabriel au 45 rue Beausoleil. Lors de cet événement, nous vous dévoilerons la programmation du festival Fierté Passion édition 2007 qui aura lieu les 28-29 juillet et les 3-4-5 août.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 4 JUIN 2007

COTISATION ANNUELLE À LOISIR ET SPORT LANAUDIÈRE

- 187-06-2007 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville paie sa cotisation annuelle à Loisir et Sport Lanaudière au montant de 75.00\$.

SPORT ET LOISIR LANAUDIÈRE

Invitation à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu mercredi le 13 juin 2007 à 19h30 au 200 rue de Salaberry à Joliette. Un repas sera servi dès 18h30.

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU DOMAINE DE LA GRANDE VALLÉE – MASTIGOUCHE-SUD

L'association a écrit à M. Guy Fradette à la MRC de d'Autray concernant la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective. Les propriétaires étant desservis par un petit camion, les rebuts ne sont pas ramassés. Donc l'association voudrait avoir deux (2) collectes de gros rebuts. Les propriétaires ont reçu le 12 décembre 2006, une lettre les informant que le service de porte-à-porte serait suspendu pendant la saison hivernale et que les conteneurs seraient réservés à l'usage exclusif des résidents du secteur. L'endroit choisi encourage tous les automobilistes-visiteurs à y laisser leurs ordures de toutes sortes dans et autour des conteneurs. Les conteneurs sont définitivement trop petits et la cueillette aux 2 semaines est très insuffisante car quelques jours à peine après la collecte, les conteneurs débordent et attirent les animaux sauvages. L'association demande l'assistance de la MRC afin d'obtenir un service de qualité. La Municipalité de Mandeville est en copie conforme. Par télécopieur, M. Guy Fradette leur demande la possibilité de les rencontrer.

ACHAT D'UN FILET

- 188-06-2007 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville achète un filet afin de protéger les joueurs de pétanque des fausses balles provenant du terrain de balle et d'empêcher les rondelles de hockey de se retrouver sur des terrains privés.

VARIA
PÉRIODE DE QUESTIONS
COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER

- 189-06-2007 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer du mois de mai 2007 tels que lus, les chèques du numéro 4577 au numéro 4656 inclusivement, ce qui inclut la liste des déboursés incompressibles, les salaires et les dépenses approuvées par résolution du conseil de mai 2007, ainsi que les comptes à payer du mois de mai 2007 pour un montant de 174 929.97\$. La secrétaire certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer ces factures. Les dépenses sont payées à même le fonds général.

Mairesse Sec.trés. et dir. Générale

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

- 190-06-2007 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20h10.

Mairesse Sec.trés. et dir. générale